

PROCEDE DE POSITIONNEMENT

Un entretien préalable à l'inscription est organisé lorsqu'un candidat souhaite s'inscrire au sein de l'école de conduite.

Il permet, avant de débiter la formation, d'analyser la situation du candidat par rapport aux compétences requises et aux acquis que le futur élève possède déjà. Ce positionnement conduit à la construction d'un parcours de formation personnalisé.

Il permet donc dans un premier temps de déterminer le procédé d'évaluation de départ qui sera planifiée en amont de la signature du contrat de formation et dans un deuxième temps de proposer au candidat une proposition de positionnement.

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle

Le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

- Déroulement
 - Un questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle
 - Une évaluation sur simulateur (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
 - Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- que vous ne disposez pas déjà d'un permis de conduire valable en France
 - Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
 - Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
-
- Déroulement
 - Une attestation sur l'honneur (annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire ». Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
 - Une évaluation sur simulateur (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
 - Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmi

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

AVANT LA FORMATION

- Quand ? Avant l'inscription et la signature du contrat !
- Moyen : Evaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'un simulateur / en dynamique
- Durée moyenne : 45 minutes
- Compétences évaluées : Habilités pratiques (installation, démarrage /arrêt, manipulation du volant, adaptation aux situations, respect des règles, temps de réaction, compétence psychomotrice, champs de vision, coordination motrice et mémoire visuelle à court terme). Ne tient pas compte de l'expérience déjà acquise, uniquement de prédispositions.

L'évaluation de départ a été rendue obligatoire par l'**arrêté du 5 mars 1991** et étendue par le décret du 26 décembre 2000 qui impose au contrat de formation de contenir : « *l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation* ».

Cette heure d'évaluation, **essentielle et obligatoire**, permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse acquérir toutes les compétences lui permettant de se présenter à l'examen pratique afin d'obtenir son permis de conduire et d'avoir une conduite respectueuse de la réglementation et des autres usagers.

L'estimation d'heures nécessaires ne peut avoir une valeur contractuelle, et le candidat ne devra la considérer qu'à **titre indicatif**. En effet, il est impossible pour l'auto-école de savoir quelle sera la progression du candidat au cours des semaines suivantes, et donc de connaître la date exacte de passage de l'examen.

Elle permettra une première estimation du coût total du permis de conduire.

En fonction de la situation de l'élève, l'évaluation de départ peut se faire de deux manières différentes :

Évaluation dynamique

Elle est destinée aux candidats ayant déjà pris des leçons de conduite. Elle se déroule sur 1h.

Dans un premier temps, un cours entretien avec le candidat a lieu concernant sa motivation, sa personnalité, son expérience de la route et ses attentes.

Dans un second temps, une évaluation pratique (en véhicule) est réalisée, permettant d'évaluer son niveau de conduite, de mesurer la capacité d'apprentissage du candidat et son émotivité.

Le bilan de l'évaluation indiquant le volume d'heures estimatif à réaliser avec les explications sur les résultats obtenus est remis à l'élève après l'examen et la signature du document.

Suite à cette première heure d'évaluation, le candidat est libre de continuer ou non sa formation à la conduite.

Evaluation sur simulateur

Cette première évaluation est effectuée en agence via un simulateur de conduite. Elle porte sur vos pré requis en matière de connaissance des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule, les habiletés pratiques (installation, démarrage /arrêt, manipulation du volant, adaptation aux situations, respect des règles, temps de réaction, champs de vision, coordination motrice et mémoire visuelle à court terme.).

OSCAR L'ÉVALUATION DE DÉPART OSCAR2

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé

Évaluation effectuée à l'auto-école sur le simulateur de Codes Rousseau. Il vous accompagne dans les différentes étapes de l'évaluation.

Pour évaluer **6 FACULTÉS**

Pour évaluer **13 FACULTÉS**

Plusieurs questions à choix multiples et exercices pratiques en position arrêtée ou en circulation.



Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.
- Votre observation de l'environnement (Oscar 2).
- Votre évaluation du risque (Oscar 2).

Résultat

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.



Cachet de l'AUTO-ÉCOLE

L'ÉVALUATION DE DÉPART

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Les moyens utilisés

Évaluation effectuée en voiture à l'aide d'un formulaire papier ou dématérialisé grâce à l'application Codes Rousseau Formateur.

Entretien avec votre formateur et exercices pratiques de conduite.

Durée



Le questionnaire permet d'évaluer votre expérience de conduite et votre niveau de connaissance du véhicule. Des exercices pratiques permettent d'évaluer certaines facultés essentielles pour la conduite :

- Habiletés
- Compréhension et mémoire
- Perception
- Émotivité

Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.

Résultat imprimable en deux exemplaires.

Résultat

Le résultat correspond à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Cachet de l'AUTO-ÉCOLE

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (cocher le permis financé) :

- | | | | |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Catégorie D |
| <input type="checkbox"/> A1 | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D |
| <input type="checkbox"/> A2 | <input type="checkbox"/> B1 | <input type="checkbox"/> C1 | <input type="checkbox"/> D1 |
| | <input type="checkbox"/> B96 | <input type="checkbox"/> C1E | <input type="checkbox"/> D1E |
| | <input type="checkbox"/> BE | <input type="checkbox"/> CE | <input type="checkbox"/> DE |
| | <input type="checkbox"/> B78 | | |

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF / de l'apprenant :

- 1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
- 3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :
 - des heures de conduite complémentaires ;
 - une remise à niveau ou à une récupération de points ;
 - des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
 - la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
 - la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
 - adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel. Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? _____

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? _____

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (préciser) : _____

Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? : _____

- J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.
- Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.
Préciser laquelle ou lesquelles : _____

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

- OUI NON

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand : _____

Je soussigné M/ Mme _____

domicilié(e) à _____

- Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

A _____ Le _____

Signature du titulaire : _____ Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle

1. Informations générales

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

2. Projet de l'apprenant

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	

3. Attente vis-à-vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

4. Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	